Informations de base

2000/0070(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	Procédure terminée
Sécurité sociale: travailleurs salariés, non salariés et leur famille (modif. règlements (CEE) n° 1408/71 et (CEE) n° 574/72) **Subject** 4.10.10 Protection social, sécurité sociale	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
EMPL Emploi et affaires sociales	LAMBERT Jean (V/ALE)	06/06/2000

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
JURI Juridique et marché intérieur	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Emploi, politique sociale, santé et consommateurs	2333	2001-03-06
Emploi, politique sociale, santé et consommateurs	2313	2000-11-27
Énergie	2347	2001-05-14

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Emploi, affaires sociales et inclusion	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
28/04/2000	Publication de la proposition législative	COM(2000)0186	Résumé
15/05/2000	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
27/11/2000	Débat au Conseil		
24/01/2001	Vote en commission,1ère lecture		Résumé

24/01/2001	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	A5-0026/2001	
14/02/2001	Débat en plénière		
15/02/2001	Décision du Parlement, 1ère lecture	T5-0084/2001	Résumé
22/02/2001	Publication de la proposition législative modifiée	COM(2001)0118	Résumé
14/05/2001	Adoption de l'acte par le Conseil après la 1ère lecture du Parlement		
05/06/2001	Signature de l'acte final		
05/06/2001	Fin de la procédure au Parlement		
10/07/2001	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2000/0070(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 042 Traité CE (après Amsterdam) EC 308
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A5-0026/2001	24/01/2001	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T5-0084/2001 JO C 276 01.10.2001, p. 0157-0241	15/02/2001	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(2000)0186 JO C 274 26.09.2000, p. 0113 E	28/04/2000	Résumé
Proposition législative modifiée	COM(2001)0118 JO C 180 26.06.2001, p. 0151 E	22/02/2001	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé

EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES1002/2000 JO C 367 20.12.2000, p. 0018	20/09/2000	

Informations complémentaires		
Source	**Document**	**Date**
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Règlement 2001/1386 JO L 187 10.07.2001, p. 0001	Résumé

Sécurité sociale: travailleurs salariés, non salariés et leur famille (modif. règlements (CEE) n° 1408/71 et (CEE) n° 574/72)

2000/0070(COD) - 06/03/2001

La présidence suédoise a informé le Conseil de l'état d'avancement des propositions de modifications pour 1999 et 2000 du règlement 1408/71/CE relatif à l'application des régimes de sécurité sociale aux travailleurs salariés, aux travailleurs non salariés et aux membres de leur famille qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté. L'objectif de cette proposition est de mettre à jour ce règlement communautaire afin de tenir compte des changements apportés aux législations nationales. Le Parlement européen a rendu son avis le 15 février 2001. Le Conseil est en mesure d'accepter les amendements votés. La Commission ayant présenté une proposition modifiée qui tient compte des amendements du Parlement, il y a désormais accord sur le texte entre les trois institutions. Le Conseil a donc pris acte de l'accord dégagé en première lecture. Le texte sera adopté formellement, sans débat, lors d'une prochaine session du Conseil, après mise au point par le Groupe des juristes-linguistes.

Sécurité sociale: travailleurs salariés, non salariés et leur famille (modif. règlements (CEE) n° 1408/71 et (CEE) n° 574/72)

2000/0070(COD) - 28/04/2000 - Document de base législatif

OBJECTIF : mettre à jour les règlements 1408/71/CEE et 574/72/CE afin de tenir compte des changements intervenus dans les législations nationales et de clarifier la situation juridique en ce qui concerne certains articles du règlement d'application. CONTENU : La proposition vise à introduire une nouvelle section au chapitre I du règlement d'application intitulée "Personnes qui suivent des études ou une formation professionnelle et membres de leur famille", ainsi que deux nouveaux articles afin de tenir compte de l'adoption du règlement 307/1999/CE qui étend le champ d'application personnel et matériel des règlements 1408/71/CEE et 574/72/CEE aux étudiants. D'autres modifications conséquentes ont également été introduites du fait de l'adoption de ce règlement. Enfin, à suite de l'introduction de l'euro, le 1er janvier 1999, le Système monétaire européen a cessé d'exister, la référence aux monnaies nationales est devenue obsolète et l'unité monétaire européenne (l'écu) a été remplacée par l'euro. En conséquence, la Commission ne calcule plus les taux officiels de l'écu, mais la responsabilité du calcul des taux de référence de l'euro a été assumée par le Système européen de banques centrales (SEBC). La proposition de modification vise à clarifier la situation juridique actuelle. Les autres modifications concernent l'annexe et visent à adapter les règlements actuels à la situation existant dans les États membres en matière de sécurité sociale.

Sécurité sociale: travailleurs salariés, non salariés et leur famille (modif. règlements (CEE) n° 1408/71 et (CEE) n° 574/72)

2000/0070(COD) - 15/02/2001 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Jean LAMBERT (Verts/ALE, UK) le Parlement européen entérine la mise à jour annuelle du règlement 1408/71/CEE coordonnant les systèmes de sécurité sociale entre États membres. Le Parlement a adopté quelques amendements techniques afin de prendre en compte les changements récents dans les systèmes nationaux britannique et français. Dans la perspective d'une révision plus large de la proposition, il a rejeté les amendements plus substantiels.

Sécurité sociale: travailleurs salariés, non salariés et leur famille (modif. règlements (CEE) n° 1408/71 et (CEE) n° 574/72)

2000/0070(COD) - 05/06/2001 - Acte final

OBJECTIF : mettre à jour les règlements 1408/71/CEE et 574/72/CE afin de tenir compte des changements intervenus dans les législations nationales et de clarifier la situation juridique en ce qui concerne certains articles du règlement d'application. MESURE DE LA COMMUNAUTÉ : Règlement 1386 /2001 du Parlement et du Conseil. CONTENU : Le règlement vise, d'une part, à apporter certaines modifications aux règlements 1408/71/CEE et 574 /72/CEE du Conseil afin de tenir compte de changements que les États membres ont effectués à leur législation en matière de sécurité sociale. Il vise également à tenir compte du règlement 307/1999/CE du Conseil, qui étend aux étudiants le champ d'application du règlement 1408/71/CEE. Enfin, le nouveau règlement vise à modifier certains articles du règlement 574/72/CEE à la suite de l'introduction de l'EUR, le 1er janvier 1999. ENTRÉE EN VIGUEUR : 1 septembre 2001.COD000070 05/06/01 DAF FR OBJECTIF : mettre à jour les règlements 1408/71/CEE et 574/72/CE afin de tenir compte des changements intervenus dans les législations nationales et de clarifier la situation juridique en ce qui concerne certains articles du règlement d'application. MESURE DE LA COMMUNAUTÉ : Règlement 1386/2001 du Parlement et du Conseil. CONTENU : Le règlement vise, d'une part, à apporter certaines modifications aux règlements 1408/71/CEE et 574/72/CEE du Conseil afin de tenir compte de changements que les États membres ont effectués à leur législation en matière de sécurité sociale. Il vise également à tenir compte du règlement 307/1999/CE du Conseil, qui étend aux étudiants le champ d'application du règlement 1408/71/CEE. Enfin, le nouveau règlement vise à modifier certains articles du règlement 574 /72/CEE à la suite de l'introduction de l'EUR, le 1er janvier 1999. ENTRÉE EN VIGUEUR : 1 septembre 2001.

Sécurité sociale: travailleurs salariés, non salariés et leur famille (modif. règlements (CEE) n° 1408/71 et (CEE) n° 574/72)

2000/0070(COD) - 22/02/2001 - Proposition législative modifiée

La proposition modifiée de la Commission reprend la plupart des amendements approuvés par le Parlement en première lecture. Ceux-ci visent pour l'essentiel à clarifier et à préciser le texte de la Commission. Les principaux amendements sont des amendements de nature technique visant à réajuster la proposition sur la législation récente entrée en application dans certains États membres. En particulier : - amendements portant sur des nouveaux régimes spécifiques autrichien et français; - amendement visant à modifier la mention de deux prestations spécifiques britanniques figurant actuellement à l'annexe IIbis du règlement 1408/71/CEE.